

LA FORMATION MUSICALE

La « formation musicale » est un cours collectif, complémentaire d'un apprentissage instrumental et d'une pratique collective. Ils sont proposés pour accompagner progressivement les élèves tout au long de leur parcours.

POUR LE CYCLE D'INITIATION :

Les cours de formation musicale y sont obligatoires. Les élèves y sont regroupés par année d'apprentissage (FMA = 1^{ère} année ; FMB = 2^{ème} année, etc.).

Durée des cours pour la première et deuxième année (**FMA et FMB**) : 1h hebdomadaire. Un cours spécifique aux adolescents débutant est proposé cette année.

A partir de la 3^{ème} année de formation musicale (**FMCD et FMEF**), les cours sont proposés sous forme de modules trimestriels (45 minutes hebdomadaire) avec une dominante par module :

- **Lecture et intonation** : lecture de notes, reconnaissance d'intervalles, déchiffrage instrumental, etc.
- **Rythme et chant** : percussions corporelles, activités vocales, lecture de rythmes, etc.
- **Création et codage** : écrire une partition, composition, théorie musicale, activités de créativité, etc.
- **Écoute** : analyse et théorie musicale, commentaire d'écoute, dictées mélodiques et rythmiques, etc.
- **Soundpainting** : langage de signes permettant la composition en temps réel pour les musiciens

Ces modules sont regroupés par deux sur les plannings, afin de permettre une rotation des élèves d'un module vers l'autre entre le premier et le deuxième trimestre. Ils sont encadrés par deux enseignants (sauf exception).

Pour le troisième trimestre, nous proposerons aux élèves des modules complémentaires, en fonction du profil de chaque groupe. Ce choix sera déterminé en cours d'année scolaire.

POUR LE CYCLE D'EXPLORATION :

Des « **ateliers de culture musicale** » sont proposés à partir du cycle d'exploration, afin de permettre des approches plus ciblées en fonction des profils des élèves. Ils sont également obligatoires. Les élèves qui le souhaitent peuvent cependant continuer d'accéder aux cours de formation musicale

POUR LE CYCLE D'APPRONDISSEMENT :

Les cours de formation musicale et les ateliers de culture musicale ne sont pas obligatoires car nous considérons que les élèves ont acquis une autonomie durant leur parcours.

POUR LES ADULTES :

Un cours de formation musicale est proposé spécifiquement aux adultes débutants qui le souhaitent.

PARCOURS LIBRE

Les élèves qui ne souhaitent pas participer aux cours de formation musicale ou aux ateliers de culture musicale seront admis en « **parcours libre** » mais ne seront pas prioritaires pour les inscriptions dans les classes instrumentales.